

Protocole de ré-ouverture des studios de répétitions

Le Chaudron Aurillac 15 – Association Love Mi Tendeur

Après plusieurs mois de fermeture des espaces de répétitions et de concerts, et face à la perspective d'un été qui ne permettra pas davantage la diffusion, il apparaît essentiel d'ouvrir des espaces de travail et de faciliter à minima les temps de création et de répétitions pour les groupes locaux.

Cette ouverture demeure néanmoins conditionnée à la mise en place de conditions maximales de sécurité pour les usagers comme pour les professionnels qui officient dans ces locaux.

Dans un climat encore incertain sur les modalités de dé-confinement, il apparaît plus sage de consacrer le mois de mai à une période d'observation de l'évolution de la pandémie et des usages, et de préparation des locaux ainsi que des nouveaux process d'utilisation, pour entrevoir un fonctionnement restreint début juin.

Au préalable – Préparation des locaux - Mai 2020

I – Pour les locaux

1. Nettoyage et désinfection complète des espaces d'accueil et de répétition effectués par des professionnels – entreprise CNet 15.
2. Aménagement de tout l'espace de la structure afin de débarrasser les lieux au maximum du superflu (mobilier, objets, matériel), la salle Serge Gainsbourg 2ème studio de 30m² servira pour l'occasion, de local de stockage.
3. Formation du personnel (permanents) aux gestes barrières et au protocole de désinfection par la société CNet 15, société agréée par le Centre Hospitalier d'Aurillac.
4. Mise en place de fiches protocoles à l'attention des musiciens et affiches avec visuels simples des gestes barrières.
5. Aménagement des espaces accueil et studios par marquage au sol, condamnation du banc extérieur pour les temps de pause, mise à disposition de Gel Hydroalcoolique et masques.
6. Mise en place d'une répétition test, permettant d'évaluer le temps d'intervention des permanents sur une répétition journalière (préparation des studios, réglages, répétition du groupe, désinfection, nettoyage). Ce test servira également d'observation des comportements, afin d'éventuellement adopter, de nouvelles règles.

II – Pour les utilisateurs

En Amont (mai 2020)

1. Mise en place d'une communication et information sur le groupe privé «Réservation Chaudron» en ligne, groupe de liaison de tous les adhérents musiciens.
2. Cette plate-forme servira notamment à établir:

- L'information des groupes sur les nouvelles modalités de répétition, une seule répétition pour un groupe, par jour et dans un seul studio (la salle Jim Morrison 50 m²).
- Les modalités de réservation à savoir : une planification mensuelle avec en préalable un sondage sur la plateforme, afin d'évaluer au mieux les préférences des groupes selon les jours de la semaine (cette plateforme devra être interactive /sondage).
- Mise en place d'un paiement forfaitaire payable d'avance (un seul paiement pour tout le groupe) par virement et/ou chèque. Le forfait pourra avoir une durée de validité de 1 ou 2 ans selon l'évolution de l'épidémie et permettra aux musiciens de bénéficier du tarif minimum de 1 €/h par musicien.
- Les créneaux d'utilisation pourront être étendus de 3 à 7 heures par jour, ils pourront se situer dans les plages 10 h/23 h mais devront respecter les temps de repos des permanents. Pendant le temps éventuel de dé-confinement progressif, ils pourront s'établir 7 jours sur 7 au quel cas chaque permanent devra bénéficier de 2 jours consécutifs de repos par semaine.

Ouverture (début ou mi/juin)

1. Aucune répétition ne peut être envisagée sans la présence d'au moins 1 permanent

2. Pour les groupes:

- Obligation de se référer aux gestes barrières indiqués (lavage systématique des mains ou gel hydroalcoolique, port du masque sauf pour les chanteurs dans l'espace studio, etc)
- Les musiciens chanteurs devront s'équiper d'un micro chant personnel (type SM58, il existe des micros bon marché et tout aussi performant si ce n'est moins robustes dans le temps (ref Tbone – 30 € /3 micros). Aucun microphone ne sera fourni par le Chaudron. *Au vu et au su de la réserve microbienne que représente une capsule de micro chant étant directement en rapport avec la bouche de l'utilisateur, cette mesure devra être pérenne même en période normale.*
- Le matériel minimum devra être amené sur place par les groupes, notamment instruments et micros, aucun ampli.
- Cafetière / boissons: La cafetière sera déplacé dans le bureau des permanents et il seront chargés du service notamment pendant les pauses.
- Les gobelets cuillères seront interdits, chaque musicien s'il veut profiter d'une pause café devra se prémunir de son propre Mug ou gourde ou autre pour les boissons, ils devront se charger du nettoyage, une fois chez eux. Pas d'apport également de denrées alimentaires si ce n'est dans leur véhicule personnel.
- L'accès au bureau d'accueil sera interdit
- Le Chaudron ne sera ouvert au public que pendant les heures répétition avec maximum 2 personnes et uniquement dans l'espace d'accueil et le nombre de musiciens par groupe ne devra excéder 6 personnes, aucun accompagnant.
- Pour les fumeurs, les pauses à l'extérieur nécessiteront un changement de masque.
- L'association conseillera un apport de masque personnel des musiciens, mais

pourra éventuellement en procurer en dépannage.

Ces mesures s'entendent à la date de rédaction de ce protocole (04/05/2020) et pourront subir d'éventuels changements selon l'évolution de l'épidémie ainsi que des mesures gouvernementales et/ou territoriales.

3. Pour le personnel

- Préparation des studios avant chaque répétition avec un roulement des amplis guitare et basse journalier, réglage de la sono et balance (réglages) avant la répétition.
- Les permanents seront dans leur espace bureau durant la répétition dont l'accès ne sera pas ouvert.
- Après chaque répétition les permanents devront procéder à une désinfection complète du studio, nettoyage du sol, passage des surfaces, matériel, backline, poignées de portes par vaporisation (produit Tenorbact, fourni par la société Cnett15).
- Seul les permanents formés seront habilités au nettoyage et à la désinfection.

Note : Dans un souci de démocratie une plate-forme en ligne permettra aux musiciens de suggérer leurs idées, de débattre également sur l'utilisation de ces mesures, de partager également leur expérience, chacun devant pouvoir s'exprimer. Le Chaudron est un des premiers lieux nationalement, à avoir anticipé ces mesures, dans le but de permettre aux musiciens de répéter et créer, malgré la pandémie qui nous touche aujourd'hui. Nous sommes concertés au niveau régional et ce protocole peut servir de base à de nombreux lieux. Nous espérons qu'il vous permettra, de créer et de vous entraîner dans les meilleurs conditions possibles.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et vous disons à très bientôt.

Le bureau associatif: Ludovic Laporte, Flore Brasquies, Michel Petitdemange, Caroline Parisot, Sophie Rumin-Couderc, Alexia Barcanan.

Les Permanents: Sylvain et Jean Puechbroussou